

Contexte et objectifs

Les sciences participatives sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles des acteurs non-scientifiques-professionnels, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes, participent de façon active et délibérée. Il s'agit de formes innovantes de pratiques de recherches, dans lesquelles la recherche académique s'associe à des acteurs de la société civile pour co-construire des projets de recherche.

Ces partenariats entre recherche académique et société civile suscitent aujourd'hui largement l'attention des pouvoirs publics et des instances de programmation de la recherche et font l'objet d'analyses à différents niveaux institutionnels (régional, national, européen).

Après un premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en 2019 et la labellisation de 9 projets de toutes disciplines, l'université de Lille renouvelle son Appel à Manifestation d'Intérêt, avec la Boutique des Sciences. Sans but lucratif, la Boutique de Sciences Nord de France a pour mission de faciliter l'accès à la recherche pour des structures de la société civile. Elle met en relation les demandeurs qui ont une visée d'intérêt général (collectifs de citoyens, associations, établissements scolaires, conseils de quartier,...) et les chercheurs (universitaires, enseignants-chercheurs, étudiants,...).

Cet AMI est destiné à l'ensemble des enseignants-chercheurs et chercheurs qui sont déjà engagés ou souhaitent s'engager dans la démarche des Sciences Participatives, toutes disciplines confondues.

Cet appel poursuit plusieurs objectifs :

- Inviter les collectifs (laboratoires ou équipes de recherche et associations) à exprimer leur intérêt pour la recherche participative et présenter leur projet
- Faire émerger des thématiques en lien avec des enjeux de société, qui pourraient donner lieu à des projets de recherche participative issus de la société civile

Le dispositif mis en place pour soutenir ces initiatives s'organise en deux temps :

- Le présent AMI permettra de présélectionner et soutenir les équipes retenues (formation et accompagnement)
- Dans un deuxième temps, deux des projets accompagnés dans le cadre de l'AMI pourront obtenir un financement complémentaire sous la forme de la prise en charge de 6 mois de stage d'un master 2 et des frais liés à la recherche (frais de mission, matériel).

L'AMI (incluant le soutien aux deux projets accompagnés) mobilise un montant total de 10 000€, sur la période d'une année universitaire (septembre 2020 à juin 2021).

Une animation scientifique sera organisée autour des recherches participatives. Les collectifs labellisés auront accès à une formation aux outils de la recherche participative qui se déroulera en 2020 et sera obligatoire pour tous les partenaires.

Ils pourront également bénéficier du soutien méthodologique de la Boutique des Sciences.

L'intérêt que trouvera chaque collectif à se voir labelliser est multiple : reconnaissance institutionnelle des démarches en cours, formation aux outils de recherche participative, soutien méthodologique, appui à la recherche de financement pour poursuivre, consolider ou démultiplier ces démarches ; appui à la valorisation, insertion dans un réseau et partage d'expériences entre partenaires.

Conditions générales d'éligibilité des candidats

L'AMI s'adresse à tous les collectifs engagés ou souhaitant s'engager dans la co-production de connaissances et de savoirs et pour lesquels la co-construction d'un projet de recherche est prioritaire. Le collectif est composé d'au moins un laboratoire public de recherche rattaché à l'université de Lille et une organisation issue de la société civile (association, fondation, ou autres structures privées à but non lucratif) et n'émanant pas d'un laboratoire de l'université.

L'AMI est ouvert à toutes les disciplines et les domaines de recherche de l'Université de Lille.

Chaque collectif pourrait se voir labelliser au titre d'une expérience de recherche participative en cours ou en phase de constitution. Dans le cas de projets plus avancés qui nécessitent des moyens dépassant les capacités de l'AMI, les co-financements sont possibles et souhaités.

Soumission des projets

Les équipes doivent compléter le formulaire de candidature joint à l'AMI et le transmettre par voie électronique à la Direction de la Valorisation de la recherche de l'Université de Lille, à l'adresse : valorecherche@univ-lille.fr.

Le contenu du dossier à remettre s'articule autour de quatre axes :

- Les thématiques à l'étude, le contexte, les enjeux pour la société, la revue de littérature ;
- Le pilotage du projet en montrant la complémentarité de l'équipe de recherche et de l'organisation issue de la société civile ;
- Les finalités du partenariat recherche – société civile (rapprochement institutionnel pour mieux travailler ensemble, accord conjoncturel pour peser dans une controverse, coalition de cause pour l'émergence d'une problématique et son traitement, etc.) ;
- Les solutions et connaissances produites, les impacts sociétaux, les retombées socio-économique, le budget.

Évaluation des démarches

L'évaluation des démarches participatives sera conduite par un Comité constitué conjointement par le Service Valorisation de l'Université de Lille, des membres du Conseil Scientifique et d'Orientation de la Boutique des Sciences Nord de France, de l'Université de Lille, du CNRS et de la MESHS et de la MEL, qui pourront s'adjoindre la participation de toute structure compétente.

L'évaluation est réalisée sur la base d'un dossier de candidature. Elle portera sur :

- Le(s) partenariat(s) pratiqués (ou envisagé(s) dans le cadre de collectif non encore constitué(s)) : statuts des différents partenaires tant de la sphère académique que de la société civile
- L'existence d'une expérience de recherche passée ou en cours
- Le contenu des démarches : objectifs (contributions attendues aux axes de recherche de l'université de Lille, intérêts des membres du collectif à s'y engager), qualité et originalité des recherches conduites (clarté des objectifs et des hypothèses de travail, effort de réflexivité, qualité scientifique et pertinence sociale) ;
- Enfin, et tout particulièrement, leur caractère coopératif : degré d'explicitation des objectifs poursuivis par les différents partenaires, modalités d'articulation des partenaires pour la construction de la question de recherche, méthodologie employée et partage des tâches auquel elle donne lieu, mode(s) de valorisation envisagé(s)¹.

¹ <http://www.sciences-participatives.com/Charte>

Calendrier

- Lancement de l'AMI : le 9 janvier 2020
- Clôture de l'AMI : le 14 mars 2020
- Réunion du Comité : entre le 16 et 20 mars 2020 pour la labellisation des équipes
- Formation aux outils de la recherche participative : début avril 2020

En septembre 2020, le comité sélectionnera deux projets qui seront financés pour 2020-2021. Le comité examinera également la possibilité de financer plus de deux projets en fonction de cofinancements identifiés. Le financement prendra en charge 6 mois de stage d'un master 2 et les frais liés à la recherche (frais de mission, matériel).

Les collectifs intéressés par la démarche pourront rencontrer la Direction de la valorisation et la Boutique des Science Nord de France lors d'une réunion d'information organisée par la Boutique des Sciences en janvier 2020.

Contacts concernant l'AMI :

- Accompagnement dossier, Direction de la Valorisation - florence.ienna@univ-lille.fr
- Recherche de partenaires : Boutiques des Sciences Nord de France - martine.legris@univ-lille.fr.